



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

Séance du lundi 24 juin 2024

2024 – 095	NOMBRE DE MEMBRES
	<ul style="list-style-type: none"> - Afférents au Conseil Municipal : 23 - En exercice : 23 - Qui ont pris part à la délibération : 22 <p>Date de la convocation : 18/06/2024 Date d'affichage : 18/06/2024</p>

*L'an Deux Mil Vingt-quatre et le lundi 24 juin à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire***

*Présents : MM. et Mmes **BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, BIARNES, ETIENNE, CONSTANTIN, CHAUPRADE, HOURQUET, LAGRASSE, DARRACQ, MARIMPOUY, EDE, LAHONTAN, LABUXIERE, LARROQUE.***

Excusés et procurations :

M. LABAT a donné procuration à M. BEDAT

Mme MESPLEDE a donné procuration à Mme LAGRASSE

Mme WLUSEK a donné procuration à Mme HOURQUET

M. SEIRACQ a donné procuration à M. VILATON

M. GATUINGT a donné procuration à M. FOURNET

*Absent : **M. DEHEZ***

*Secrétaire de séance : **Jean-Jacques LAHONTAN***

OBJET :

**AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
POUR LA CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE DES PELERINS**

Par courrier daté du 20 juin 2024, Mme SAUNIER a signifié à la Commune son accord pour l'achat d'une parcelle de terrain communal sis « rue des Pèlerins » et mitoyen de sa propriété :

- terrain AK 68p à rattacher à la propriété AK 581

CONSIDERANT que ce détachement de terrain cadastré AK 68p d'une superficie de 109 m² appartient à la Commune, il est proposé au Conseil municipal de donner son avis sur la vente,

VU que l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale n'est pas nécessaire, la transaction étant inférieure à 180 000 €,

OUI le rapporteur et les membres de l'assemblée invités à s'exprimer,



**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

DECIDE la cession de la parcelle cadastrée AK 68p d'une superficie de 109 m² au prix de 15€ le mètre carré (soit un montant de 1 635 € net vendeur),

CONFIE à l'Office notarial de l'Atrium « Florence ROCCO - Patrick MAUVOISIN - Xavier BRUNEL », SELARL DE L'ATRIUM – 145, avenue Saint-Vincent-de-Paul - BP30086 - 40102 DAX CEDEX de la rédaction de l'acte de vente,

PRECISE que les frais d'acte seront pris en charge par l'acquéreur,

DEMANDE que toutes les éventuelles servitudes soient reprises dans les actes de cession des parcelles,

CHARGE M. le Maire, en ce qui concerne la signature de tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **05 juillet 2024**
Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour	22
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20240624 – DE2024095
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).